

LA REFORME DU CODE CIVIL...**CONCRETEMENT, CELA DONNE QUOI ?**

L'AJN a pour objectif de mettre en avant l'ensemble des évolutions qui traversent le droit des obligations à la lumière des différentes réformes, déjà adoptées ou à venir.

Dès demain, le praticien devra composer avec l'ancien et le nouveau Code civil.

Deux après-midis vous sont déjà proposées, la troisième (consacrée à la théorie générale du contrat et au régime de l'obligation) étant programmée courant 2021.

PROGRAMME

Le vendredi 9 octobre 2020
de 13h30 (accueil) à 17h30

LA PREUVE

Qu'est-ce qui change suite à la loi du 13 avril 2019 créant un nouveau Code civil et y insérant un Livre 8 consacré à la preuve ?

Après un aperçu panoramique de la réforme (Florence GEORGE, Chargée de cours à l'UNamur et Avocate au Barreau de Liège), nous aborderons les nouvelles définitions du Livre 8 (Jean-Benoit HUBIN, Juge au tribunal de l'entreprise de Bruxelles), la charge de la preuve (Virginie RONNEAU, Assistante à l'UNamur) puis la preuve électronique (Emilie VANSTECHELMAN, Assistante à l'UNamur et Avocate au Barreau de Huy).

Le jeudi 12 novembre 2020
de 13h30 (accueil) à 17h30

LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Quelles sont les évolutions jurisprudentielles et doctrinales relatives aux trois conditions de la responsabilité civile ? Quelles seront les modifications avec la réforme projetée ?

Après un examen des évolutions relatives à la faute (Boris GOFFAUX, Assistant à l'UNamur et Avocat au Barreau de Namur), au dommage (Bérénice FOSSEPREZ, Maître de conférences à l'UNamur et Avocate au Barreau de Bruxelles) et au lien de causalité (Andréa CATALDO, Maître de conférences à l'UNamur et Avocat au Barreau de Namur et Audrey PÜTZ, Maître de conférences à l'UNamur et Avocate au Barreau de Bruxelles), le projet de réforme sera présenté (Florence GEORGE, Chargée de cours à l'UNamur et Avocate au Barreau de Liège).

Informations pratiques

LIEU : Faculté de Droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 NAMUR (auditoire Do1 – rez-de-chaussée)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be *seul le paiement valide l'inscription*

- Pour les 2 formations AVEC l'ouvrage "Les grandes évolutions du droit des obligations" (ANTHEMIS, juin 2019) : 140 € (130 € pour les avocats stagiaires)
- Pour les 2 formations SANS l'ouvrage : 70 € (60 € pour les avocats stagiaires)
- Pour 1 des 2 formations AVEC l'ouvrage : 115 € par formation (110 € pour les avocats stagiaires)
- Pour 1 des 2 formations SANS l'ouvrage : 45 € par formation (40 € pour les avocats stagiaires)

↳ à verser **avant** la conférence au compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "octobre et/ou novembre 2020 + nom du participant + avec/sans ouvrage »

ATTENTION : en l'absence de paiement préalable, supplément de 10 € par après-midi de formation

OBFG : 3 points – **IFJ** : prise en charge pour les magistrats – **FRNB** : en cours (demander à MARIE le résultat de la démarche qu'elle avait faite)

RENSEIGNEMENTS : laura.mathy@unamur.be

